

S.C.C.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES CHIENS D'ARRET

11 Mai 2009

Présents : MM. C. BOUCHER – R. GERLET - J. GOUBIE - C. HUGUENY – J.C. PIAT.- Y. TASTET.

Excusés : MM. G. ARTHUS – Ph. DUBROCA

Absent : M. J.M. PILARD.

Ordre du jour :

I – PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE COMITÉ DE LA SCC LE 23 AVRIL 2009.

II – EXAMEN DU CALENDRIER ETE –AUTOMNE – HIVER 2009.

III – DEMANDE DE CONCOURS SUR NOTRE TERRITOIRE PAR NOS VOISINS HORS FRONTIERES.

IV – COMPTE RENDU DES CONCOURS DE PRINTEMPS.

V – RECLAMATION AU FIELD DU BOURG DUN.

VI – RESULTATS DES CONTROLES DES ELEVES JUGES.

VII – DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE.

VIII – ORGANISATION DE L'OPEN DE FRANCE.

IX - FINALE COUPE DE FRANCE DE CHASSE PRATIQUE.

X – CONTROLE DES JUGES STAGIAIRES.

XI – LETTRE DE M. G. HERAUD.

XII – ORGANISATION COUPE D'EUROPE 2010 ET CHAMPIONNAT DU MONDE 2011.

XIII – QUESTIONS DIVERSES.

10 h. Ouverture de la séance par M. J. GOUBIE Président de la CUNCA.

Il remercie les membres présents, liste les excusés.

I – PROCES VERBAL APPROUVE PAR LE COMITÉ DE LA SCC LE 23 AVRIL 2009.

Explication du Président pour le P.V. de la dernière réunion de la CUNCA après approbation par le Comité.

II – EXAMEN DU CALENDRIER ETE - AUTOMNE - HIVER.

Le secrétaire, C. BOUCHER, présente le projet du calendrier. Diverses modifications sont apportées. Quelques organisateurs doivent encore adresser des autorisations manquantes. Aucun changement pour les montants des engagements aux différentes épreuves que tous les organisateurs doivent respecter et qui sont mentionnés en page 1 du calendrier.

Les demandes de C.A.C.I.T. sont examinées.

Le calendrier sera adressé aux organisateurs pour d'éventuelles rectifications et mis en ligne après validation.

La Sté. Canine des Landes a fait une demande d'augmentation exceptionnelle de 1 Euro par chien engagé, suite à la tempête subie sur toute la région. La Commission ne peut donner suite mais laisse aux organisateurs sur place la faculté d'ouvrir une souscription ou autre modalité.

III – DEMANDE DE CONCOURS SUR NOTRE TERRITOIRE PAR NOS VOISINS HORS FRONTIERES.

La CUNCA étudiera au cas par cas les demandes de concours organisés dans notre pays en se laissant la possibilité d'accepter ou non les demandes. La réglementation est celle en vigueur sur le territoire Français, notamment pour les coupes de queue.

M. J. GOUBIE contactera M. A. FERNANDEZ pour la faisabilité des concours en Espagne avec une organisation française.

IV – COMPTE RENDU DES CONCOURS DE PRINTEMPS.

Pour l'ensemble de la saison, la densité des oiseaux n'a pas été catastrophique comme annoncé en début d'année même, si sur certains territoires, il y a eu quelques difficultés.

Les juges doivent faire la nuance entre les « P.O » et les « N.C. » sachant que l'on se doit de reprendre un chien mentionné « P.O ».

Dorénavant, lorsqu'un membre de la CUNCA sera présent lors d'un concours ouvert, il se concertera avec l'organisateur, responsable du concours, pour composer les jurys de couples et, éventuellement du barrage, si possible la veille des concours.

Une réflexion est menée pour les épreuves de grande quête qui pourraient se faire indépendamment des autres concours lorsqu'ils sont organisés par une Sté. C. Régionale.

V – RECLAMATION AU FIELD DU BOURG DUN.

La réclamation est valide sur la forme.

La réponse de S. PONCHEL, juge, est lue en séance.

Après examen des faits énoncés, un courrier sera adressé aux deux juges du concours de couple pour explication. La Commission s'en tient au règlement qui stipule que les jugements sont sans appel.

Un courrier sera adressé au porteur de la réclamation.

VI – RESULTATS DES CONTROLES DES ELEVES JUGES.

Quatre candidats passaient leurs contrôles pour leur examen de juge stagiaires.

En quête de chasse :

M. Y. JONCOUR : 5 aptes sera présenté à la Commission des juges de la S.C.C.

M. G. GARRAUD : 1 apte et 4 inaptes. Sont cursus est terminé, ayant échoué pour la deuxième fois à cet examen.

En grande quête :

M. D. LEBRUN : 4 aptes sur les deux contrôles restants, le premier contrôle ayant été effectué au printemps dernier, sera présenté à la Commission des juges de la S.C.C.

M. F. MERLE DES ISLES : A passé deux contrôles. Il passera cet hiver ou au prochain printemps le contrôle manquant.

VII – DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE.

La date des championnats du monde étant les 16, 17 et 18 Octobre à Thessalonique (Grèce), la sélection aura lieu les 24 et 25 Septembre à Polminhac (15). Les sélectionneurs sont MM. J. CARPENTY et J. BEILLARD. Les britanniques le 24 Septembre et les continentaux le 25.

VIII – ORGANISATION DE L'OPEN DE FRANCE.

Pour les concours de l'Open de France, printemps ou automne, lorsque la Régionale organise en jumelage avec ses propres concours (soit au total 4 jours), elle prend en charge l'actif et le passif. Pour ces mêmes épreuves sans jumelage (2 jours d'Open uniquement), la SCC prend en charge

l'éventuel déficit. Un budget devra être établi par les organisateurs et le bilan définitif sera fourni pour la demande de remboursement du déficit.

Pour le prochain open d'automne, le jury sera désigné par les membres de la Commission.

IX - FINALE COUPE DE FRANCE DE CHASSE PRATIQUE.

La finale sera organisée dans l'Allier. La date prévue le 8 Novembre coïncide avec celle de l'open de France d'automne. La Commission propose de changer cette date et charge le secrétaire de se mettre en relation avec l'organisateur.

Le Président J. GOUBIE rappelle que les juges de travail pour les chiens d'arrêt peuvent faire deux assessorats dans les autres disciplines, spaniels et retrievers, pour demander une extension de jugement toutes disciplines en BICP.

Ils devront se mettre en relation avec l'organisateur des concours où ils souhaitent effectuer un assessorat.

Tous les B.I.C.P. en ouverts sont autorisés aux chiens des 7^{ème} et 8^{ème} groupes.

X – CONTROLE DES JUGES STAGIAIRES.

Pour la qualification, les juges stagiaires ne seront contrôlés que par un seul juge formateur en concours en couple. Le secrétaire se mettra en relation avec les juges stagiaires et il demandera la liste des juges invités aux Sté. Canines Régionales où auront lieu les contrôles.

Doit passer les contrôles pour la qualification à l'automne 2009 :

Henri MOUFFLIN. (2^o fois)

Seront pressentis : MM. B. GARRIDO, L. GAY, D. PROVOST, D. SAUSSIÉ, J. VARGAS.

Le secrétaire contactera M. A. BERTOLOZZI pour l'examen d'élève juge.(2^o fois)

XI – LETTRE DE M. G. HERAUD.

Faisant suite à la réclamation déposée à ANDECHY à l'automne 2008, M. Guy HERAUD à communiqué à J.GOUBIE un courrier qui aurait été adressé en temps et en heure mais que J. GOUBIE n'a jamais reçu. Lecture est faite de cette lettre. La Commission propose de demander, sur l'honneur, par écrit, aux deux propriétaires la véracité des faits et l'ordre de passage des chiens.

XII – ORGANISATION COUPE D'EUROPE 2010 ET CHAMPIONNAT DU MONDE 2011.

La France est organisatrice de la Coupe d'Europe des chiens d'arrêt continentaux au printemps 2010. C. BOUCHER a pris un premier contact sur le site de CHATEAU LANDON au foyer rural pour le rendez-vous et à l'association des scouts d'Europe pour la présentation des équipes. La date sera arrêtée en fonction des élections Régionales. Soit le dernier week-end de Mars soit les mardi et mercredi suivant ce week-end.

La coupe d'Europe 2011 aura lieu en HOLLANDE.

La coupe d'Europe de grande quête est prévue en Serbie les 20 et 21 Mars 2010.

Les championnats du monde auront lieu en France en 2011, une réflexion est demandée aux membres de la Commission pour le lieu de cette manifestation sur trois jours.

XIII – QUESTIONS DIVERSES.

* M. C. HUGUENY fait part de l'avancement de la réalisation de l'ouvrage descriptif des standards des chiens d'arrêt. Pratiquement tous les documents sont rassemblés, M. A. DAMPERAT sera chargé de la mise en forme.

M. J. GOUBIE contactera C. BOUCHER pour un rendez-vous, deuxième quinzaine de Juin avec Mme Cécile YORDANOFF pour la réalisation de la vidéo sur les allures et style d'arrêt des différentes races.

Une première réunion de travail a eu lieu à CAHORS à l'automne 2008.

Un article désobligeant à l'égard du président du jury, rédigé par un juge de field trials et faisant référence à la coupe de France de chasse pratique, est paru dans une revue de club.

Le président de la commission adressera un courrier au juge, auteur de cet article, pour un rappel au règlement et au devoir de réserve vis à vis d'un collègue.

Clôture de la séance à 16h30.

*** Rappel du P.V. de la commission du 6 mai 2008**

X – RELIQUAT CAISSE DE PEREQUATION.

Après débat et étude de différentes pistes, il est retenu ces propositions :

C. BOUCHER commandera 150 cornes d'appel gravées « S.C.C. Juge de field-trials » auprès de la Sté COUESNON.

C. HUGUENY est chargé de la réalisation d'un ouvrage avec photographies et description des différentes phases de travail des chiens d'arrêt (M. DAMPERRAT et les responsables des clubs de race seront sollicités).

M. J. GOUBIE est chargé de prendre contact avec la société Seasons pour la réalisation d'une vidéo des différents chiens d'arrêt en action de travail.